



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Conseil municipal 22 mars 2023

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE NATIONAL

- A. Etat des lieux
- B. Construction budgétaire 2023
- C. L'Épargne de la collectivité

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- A. Les recettes de fonctionnement
- B. Les dépenses de fonctionnement
- C. Les projets d'investissements

III. PROSPECTIVE 2020 - 2026

PREAMBULE

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du CGCT

Le DOB :

- A lieu dans les 2 mois précédant l'examen du budget primitif.
- Sans aucun caractère décisionnel
- Etape essentielle de la vie démocratique d'une commune.

Il permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le budget primitif
- Être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui s'inscrit dans la lignée du DOB doit comprendre des informations sur :

- L'analyse prospective
- Les principaux investissements
- La dette
- La fiscalité

I. LE CONTEXTE NATIONAL

A. Etat des lieux

- a) La dette et le déficit public
- b) L'inflation
- c) La croissance française
- d) La PLF 2023

B. Construction budgétaire 2023

C. L'épargne de la collectivité

a) La dette et le déficit public

Marqueurs économiques 2022 :

- Guerre entre l'Ukraine et la Russie
- Difficultés liées au Covid toujours existantes (approvisionnement, pic d'activité sur l'hospitalier...)

Conséquence de la guerre en Ukraine :

- Ukraine = la position stratégique de l'Ukraine au sein du continent européen pour la fourniture de matières premières (notamment alimentaires)
- Dépendance de nombreux pays d'Europe aux matières premières et combustibles russes (pétrole et gaz notamment).

Inflation et la remontée des taux d'intérêt :

- 2 phénomènes économiques apparus avec la crise sanitaire => accentués en 2022 avec ces nouveaux enjeux géostratégiques

2022 :

- Déficit public = environ 5 % du PIB
 - 2019 : 3% / 2020 : 8,9% / 2021 : 6,5%
- Dette publique = 3000 milliards d'euros fin 2022 – 113% du PIB

b) L'inflation

4 données :

- Augmentation de l'inflation depuis 2^e semestre 2021
- Guerre en Ukraine => accélération importante des prix de l'énergie et de l'alimentation dès le début de l'année 2022.
- Forte inflation sur 2022
- 2023 => maintien de coûts élevés, sur l'énergie et les matières premières pétrochimiques

Evaluation du taux d'inflation en France



c) La croissance française

En 2022,

- Activité économique française s'est maintenue au 1^{er} semestre en 2022.
- Contexte d'inflation important (énergie et matières premières) au 2^e semestre => Baisse de la consommation au 2^e semestre 2022

Prévisions de croissance :

- 2,5% en 2022 (Estimation INSEE)
- 1% en 2023 (Prévision PLF 2023)

Ralentissement de la croissance en 2023 expliqué notamment par le contexte inflationniste (hausse des prix et hausse des taux d'intérêt)

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2023

Le budget 2023 se construit sur une dynamique d'inflation forte du côté des dépenses et alors que les recettes ne connaissent pas de dynamique similaire.

Les efforts budgétaires seront donc très importants en 2023

En fonctionnement :

- La forte hausse du coût des fluides et la régularisation de la hausse de 2022 (+325 k€)
- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires en juillet 2022 (3,5%) en année pleine (+255 k€) et anticipation d'une nouvelle augmentation en 2023 (+130 k€)
- La hausse du coût des matières premières et prestations de services de manière générale (moyenne de + 6 %)
- Le travail d'optimisation des prestations externalisées (télécommunication, maintenance, location...)
- Une réflexion sur les déplacements intra-muros
- La maîtrise de la masse salariale
- La dynamique des recettes communales (logement, tarification...)
- Forte baisse prévisible de la DPV (- 300k€)

En investissement :

- La construction de la Cité Educative avec financements complémentaires
- La limitation des investissements à des projets permettant des économies de fonctionnement sur le court et moyen terme

B. CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2023

Les priorités municipales 2023 :

L'éducation :

La mise en place du cartable numérique en septembre 2023 pour tous les CM1
L'appropriation par les enseignants élémentaires des VPI déployés début 2023
La construction de la Cité Educative Simone Veil

La culture :

Mise en place de la MicroFolie au Phenix et développement d'une programmation au Phenix accessible à tous

La sécurité et la tranquillité publique :

Décalage du projet de vidéoprotection pour raison budgétaire

Le cadre de vie :

Démolition d'habitation rue des Chariots

Sous réserve d'obtention de financements :

- Projet « économie d'énergie » pour les équipements sportifs
- Projet « éclairage public » en led dans les squares

Aménagement rue des Petits Pas et création des logements Avenue de Poissy (lot A) par la CU GPS&O

Le social :

Préservation au maximum des dispositifs du CCAS malgré la crise

Déménagement des Restos du Cœur

Aménagement des nouveaux locaux du PAJ

La jeunesse :

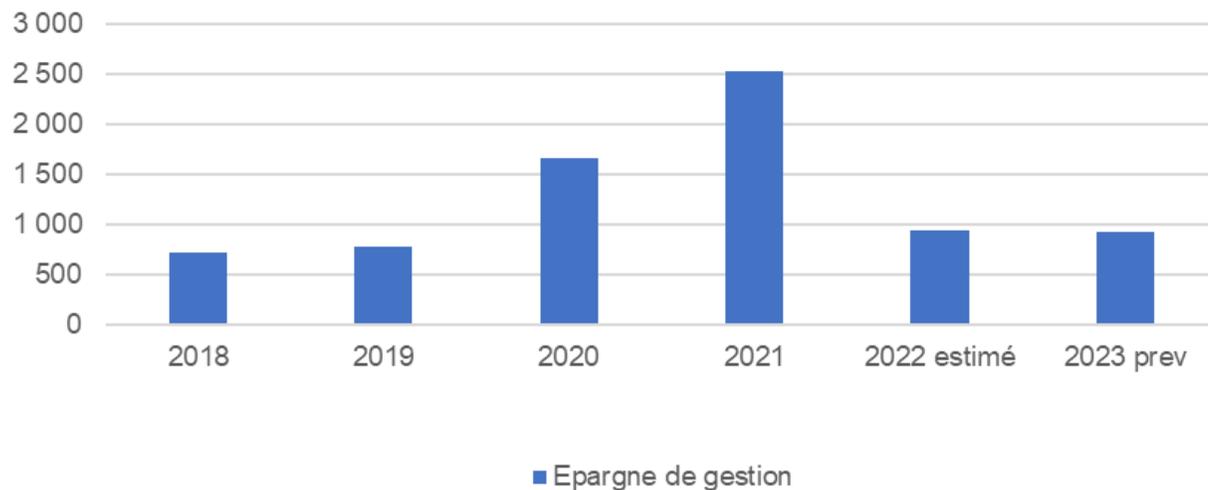
Création du Conseil Municipal de la Jeunesse

Aménagement du Pôle Ados

C. L'Épargne de la collectivité

Evolution de l'épargne,
si aucune décision n'est prise :

Evolution de l'épargne de gestion



La forte hausse des coûts non corrélée à une hausse des recettes dégraderait l'épargne de la collectivité.

Cette dégradation impacterait fortement les investissements non subventionnés jusqu'à la fin du mandat.

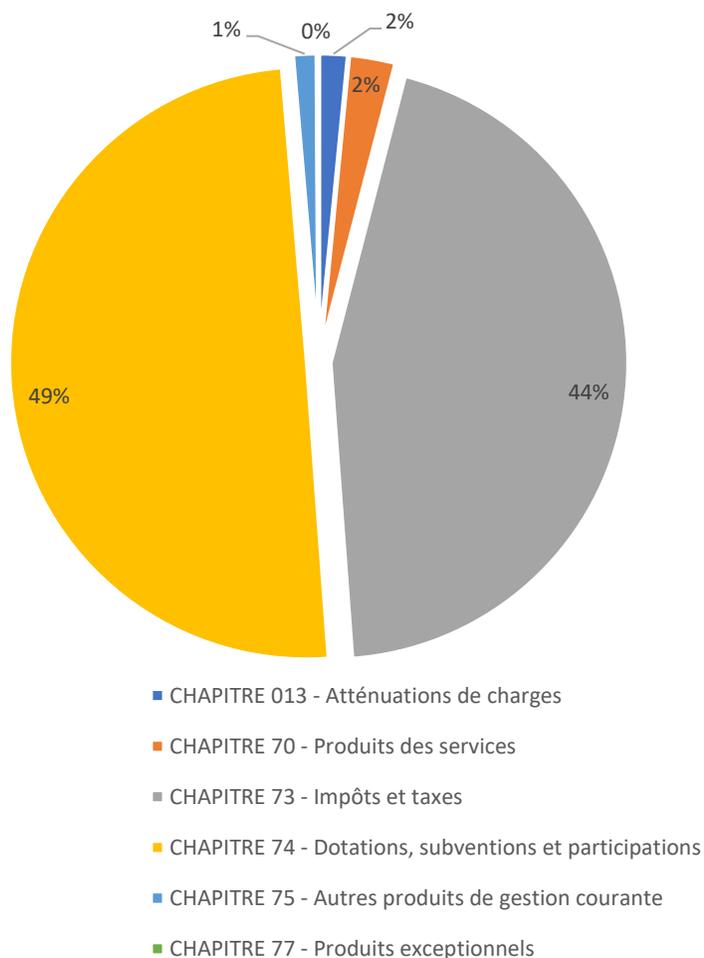
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

A. Les recettes de fonctionnement

- a) **Impôts et taxes** (chapitre 73)
- b) **Dotations, subventions et participations** (chapitre 74)
- c) **Produits des services** (chapitre 70)
- d) **Les autres produits** (chapitre 013, 75 et 77)

A. Les recettes de fonctionnement

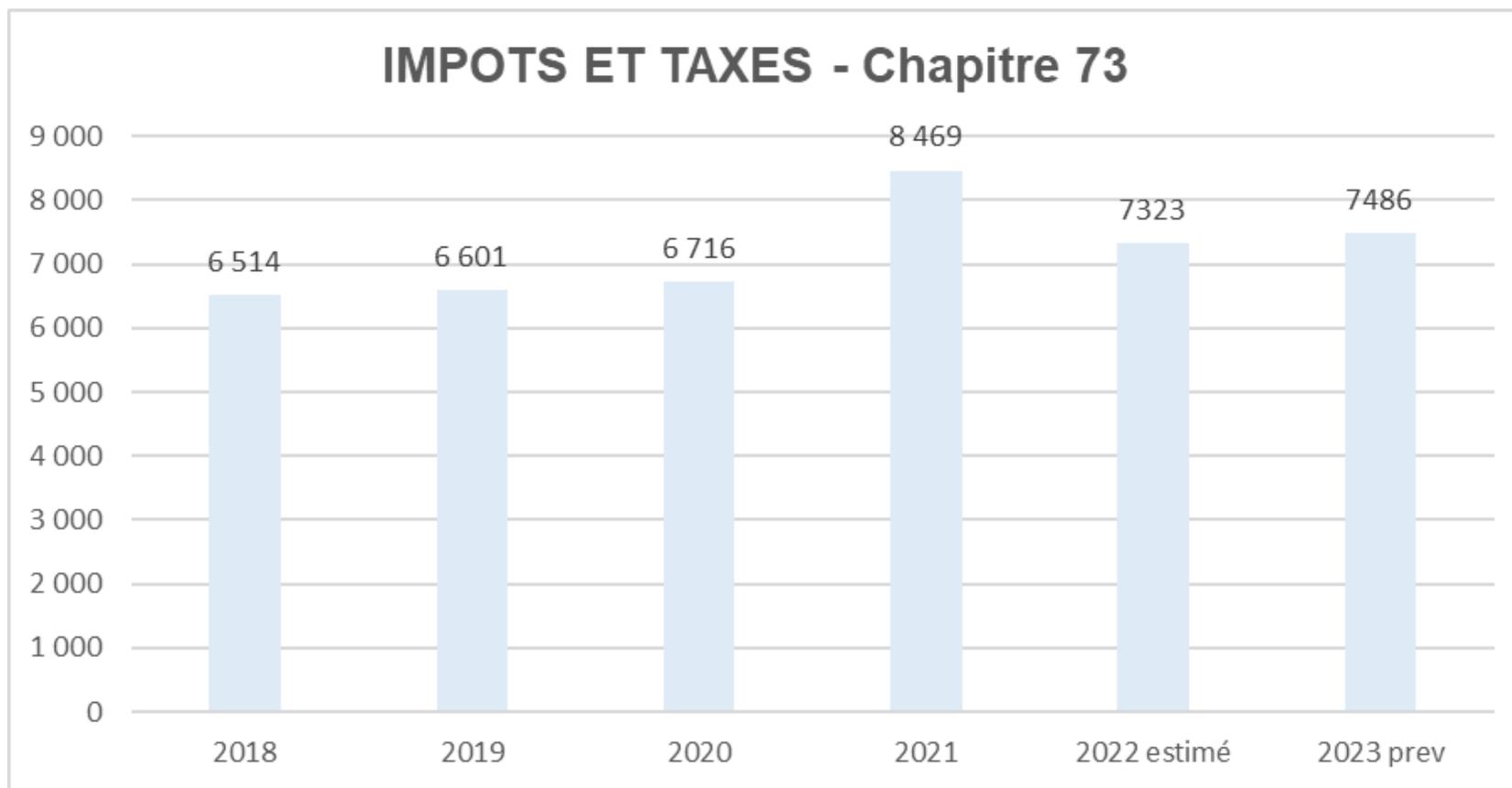
Recettes de fonctionnement
2023 prévisionnelles



Les recettes de fonctionnement prévisionnelles sont captées par 2 postes principaux :

- Les impôts et taxes
- Les dotations et subventions

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



A ce stade l'augmentation du chapitre n'est due qu'à la seule revalorisation de 7% des bases des valeurs locatives, ce qui demeurerait insuffisant compte tenu de la hausse sans précédent des coûts.

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)

En 2023, le produit fiscal c'est :

- 3 taxes :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties
 - Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires - Fin définitive pour tous de la taxe d'habitation en 2023
- 5 329 000€, soit 32% des recettes réelles de fonctionnement

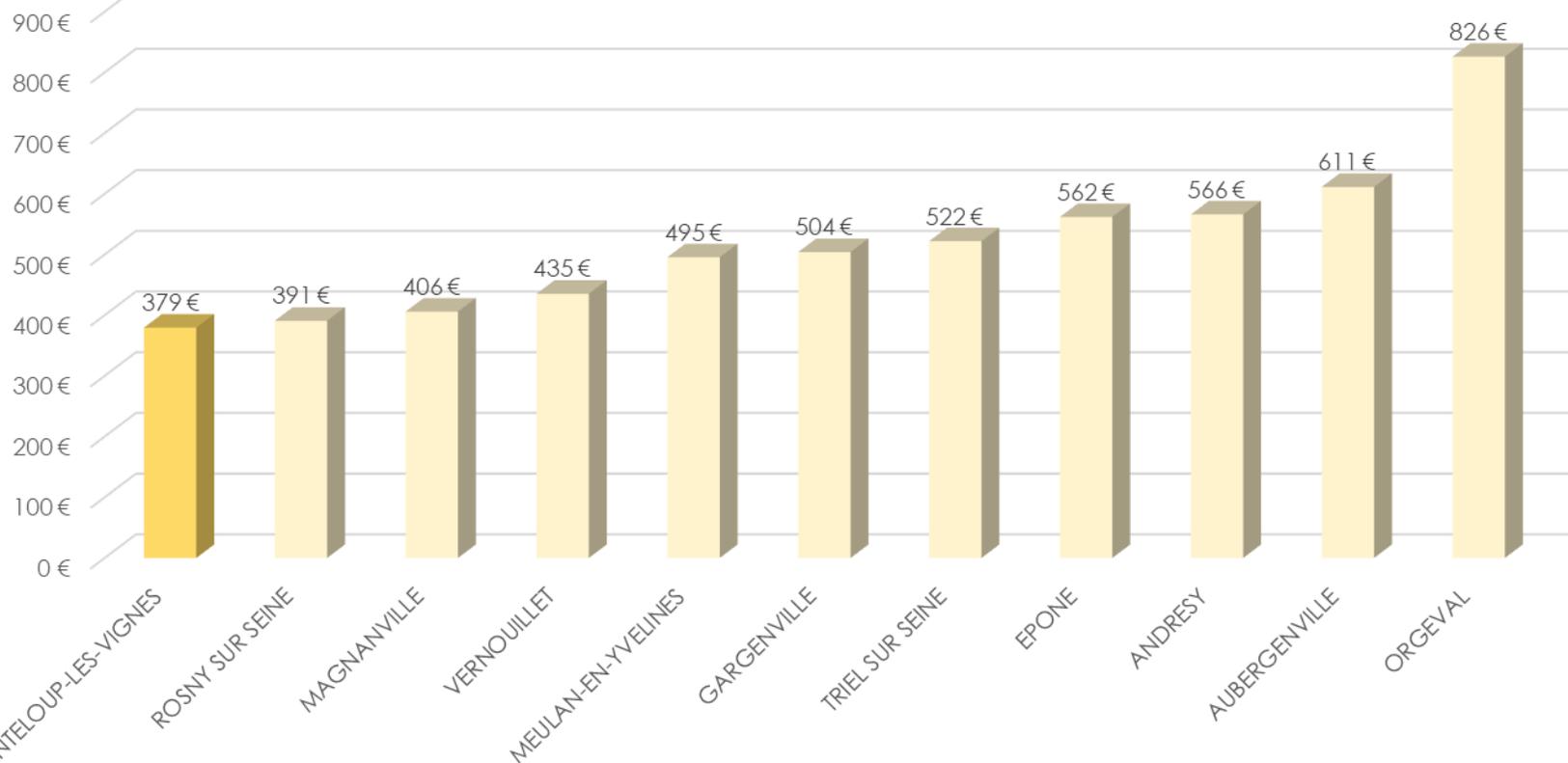
Les variations :

- Hausse prévisionnelle des valeurs locatives : 7% (+ 290 k€)
- Question de la hausse de la fiscalité ?
- Pas de révision de la politique d'abattements.

Effet du coefficient correcteur (disparition de la TH) :

- Représente une compensation de l'Etat de 846 k€ / an

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



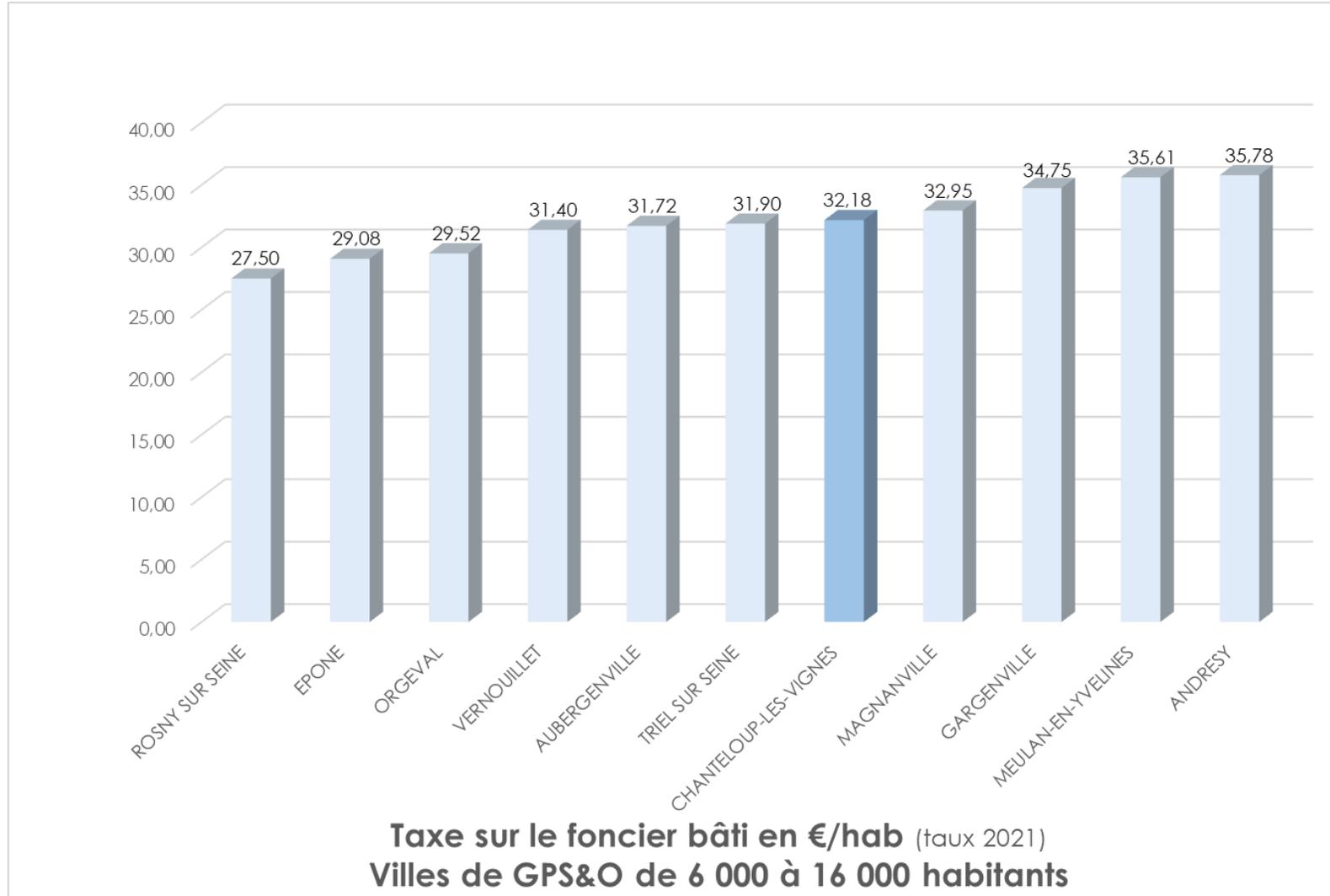
Taxe sur le foncier bâti en €/hab (taux 2021)
Villes de GPS&O de 6 000 à 16 000 habitants

Malgré un taux de fiscalité dans la moyenne du panel, les recettes fiscales de la collectivité sont très inférieures à la recette moyenne du panel.

La cause principale de cette différence :

- Taux de logements sociaux important (44,6%) qui entraîne une base fiscale imposable inférieure à celle des autres collectivités

a) Impôts et taxes (Chapitre 73)



a) Impôts et taxes (Chapitre 73)

Les autres produits significatifs issus des impôts et taxes :

Attribution de compensation (AC) : 511 k€

- Révision en 2023 de la CLECT => impact en investissement uniquement (pour application en 2024)

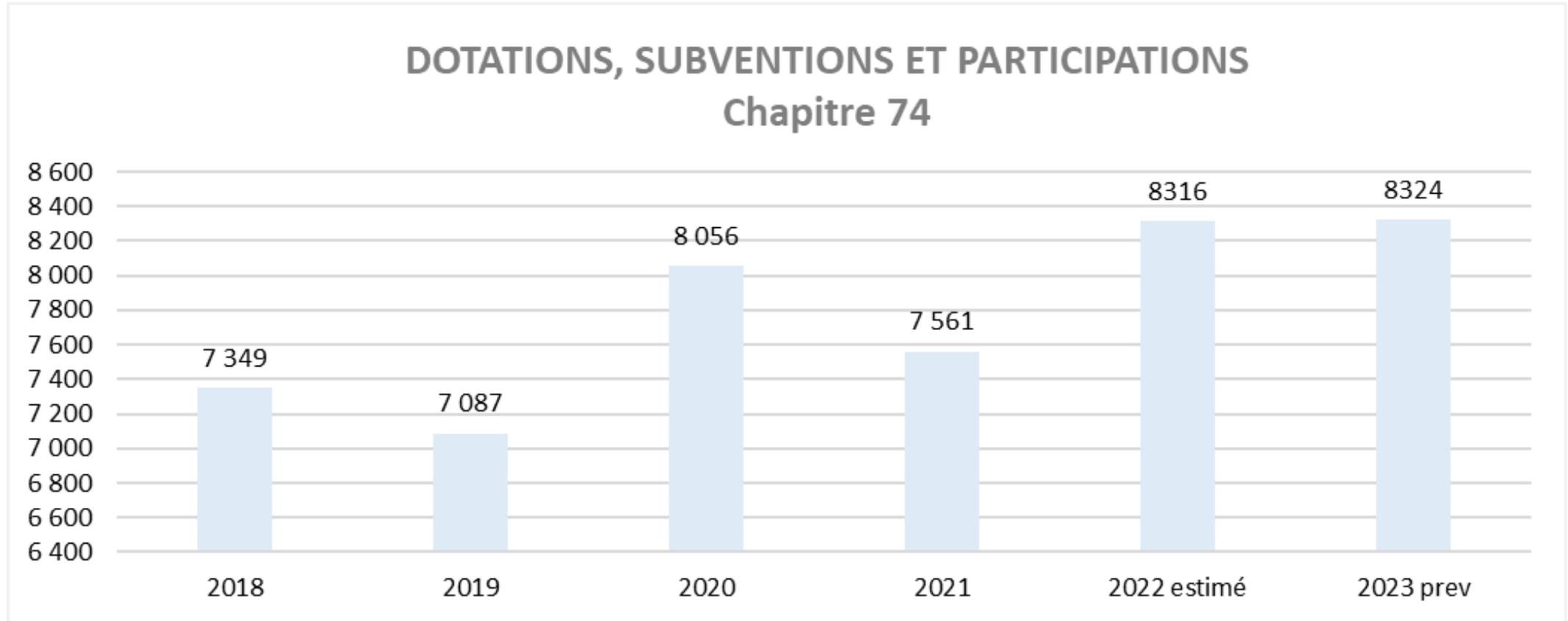
Fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France (FSRIF) :

- Variable d'une année sur l'autre selon le nombre de communes éligibles
- Stabilisé à 1 M€ depuis 2017

Les taxes additionnelles (Fiscalité sur les mutations de propriété à titre onéreux)

- Forte dynamique entre 2021 et 2022 avec l'effet Covid (365 k€ / an)
- Hausse des taux d'intérêt en 2023 => baisse de la recette à anticiper
 - 2023 = 280 k€

b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)



En 2023 :

- Demande d'une DPV majoritairement en fonctionnement
- DGF et DSU devraient demeurer stables

b) Dotations, subventions et participations (Chapitre 74)

Les dotations, subventions et participations représentent :

- 1^{ère} ressource du budget communal
- 2 recettes principales : DGF et DSU
 - 4 730 000 €, soit 28% des recettes réelles de fonctionnement
 - Stabilité des recettes en 2023
- 2 recettes secondaires :
 - Le Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle (FDPTP) : 475 k€
 - La compensation de l'Etat au titre des exonération de taxes foncières (bailleurs sociaux) : 440 k€
 - Stabilité des recettes en 2023
- DPV : Demande d'un versement majoritairement en fonctionnement (+/- 400 k€)
- Un soutien de l'Etat et du département sur les dispositifs (accompagnement des jeunes par le sport, la préparation à l'emploi, la parentalité, Village d'été, CUI/PEC.....)
 - Etat : 386 k€
 - CD 78 : 457 €
- Un soutien de la CAF autour des politiques de la Petite Enfance et de l'Enfance : 1,3 M€

c) Produits des services (Chapitre 70)

Les produit des services (recettes des tarifications d'activités ou services) représentent :

- 2% des recettes du budget communal soit 418 k€

En 2023 :

- Révision tarifaire à mener, les tarifs n'ont pas été revalorisés depuis 2017

d) Les autres produits (Chapitre 013, 75 et 77)

Les autres produits représentent :

- 2% des recettes du budget communal soit 456 k€

Ce sont :

- Remboursement de charges de personnel (arrêt maladie)
- Recettes des loyers des biens privatifs de la collectivité (logements, fonds de commerce)
- Recettes exceptionnelles

En 2023 :

- Travail d'optimisation sur les logements privatifs de la commune
- Démarche « Qualité de Vie au Travail » et « Risques Psycho-Sociaux » pour agir sur l'absentéisme

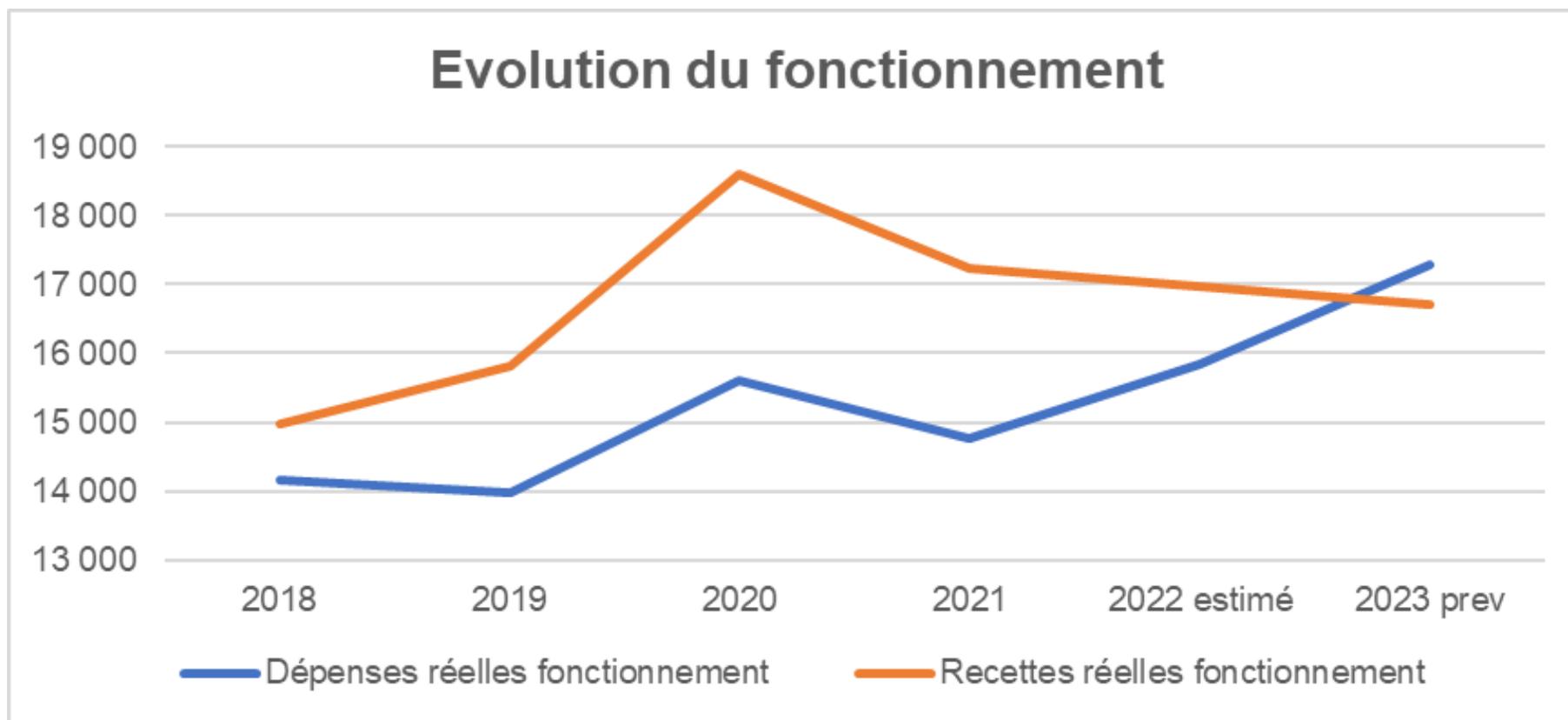
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

B. Les dépenses de fonctionnement

- a) La masse salariale
- b) Les charges générales
- c) Les autres charges

B. Les dépenses de fonctionnement

Equilibre prévisionnel de la section de fonctionnement,
si aucune décision n'est prise :



B. Les dépenses de fonctionnement

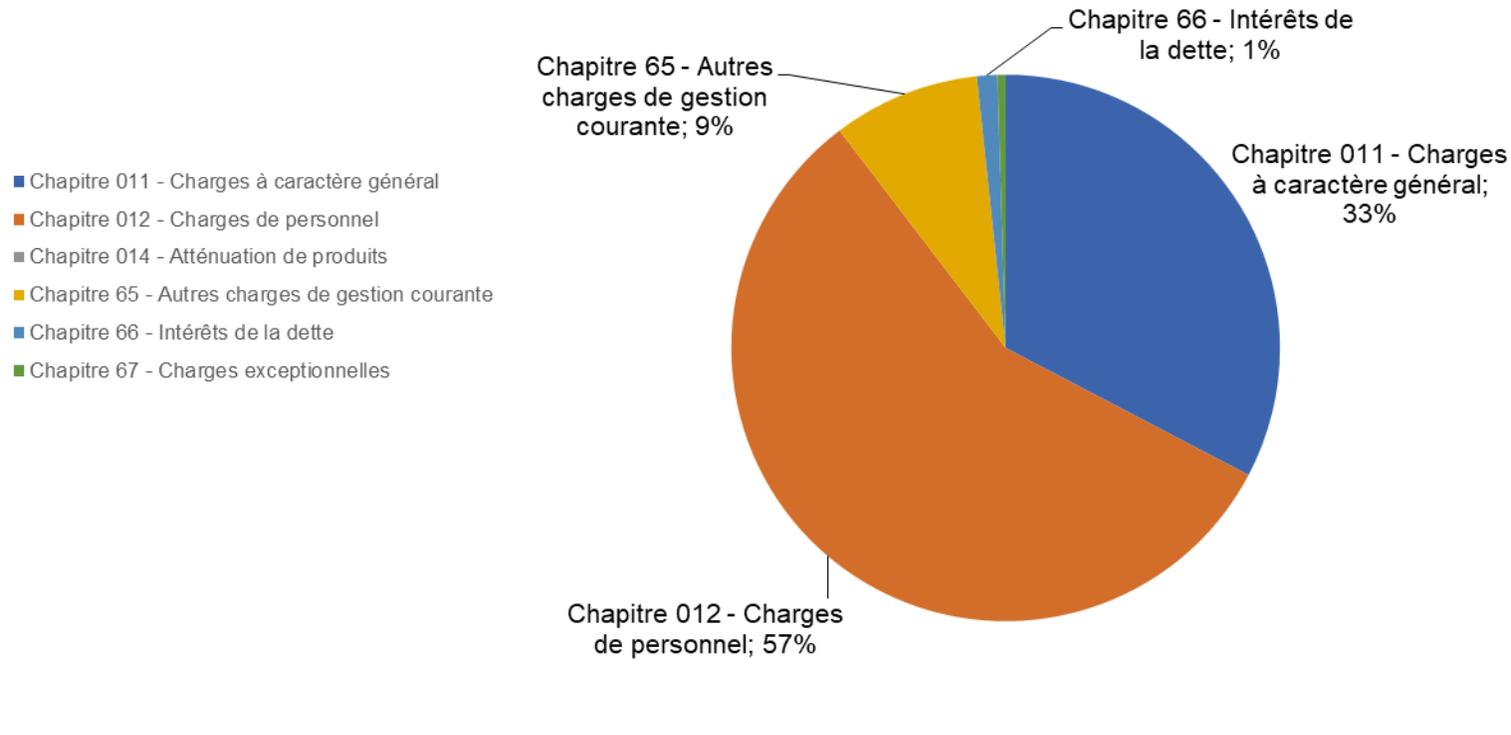
Le solde de la section de fonctionnement, entrerait dans une phase délicate, les recettes annuelles ne couvrant pas les dépenses annuelles.

Pour équilibrer le budget 2023, la ville sera contrainte :

- Soit de diminuer drastiquement les dépenses : les économies indolores ayant déjà été réalisées, cela passerait forcément par la suppression de services importants à la population.
- Soit de mobiliser fortement son épargne, ce qui ne laisserait plus aucune provision pour faire face aux imprévus.
- Soit de revaloriser le taux de sa taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce dernier n'a pas augmenté depuis plusieurs années.

B. Les dépenses de fonctionnement

2023 prévisionnel

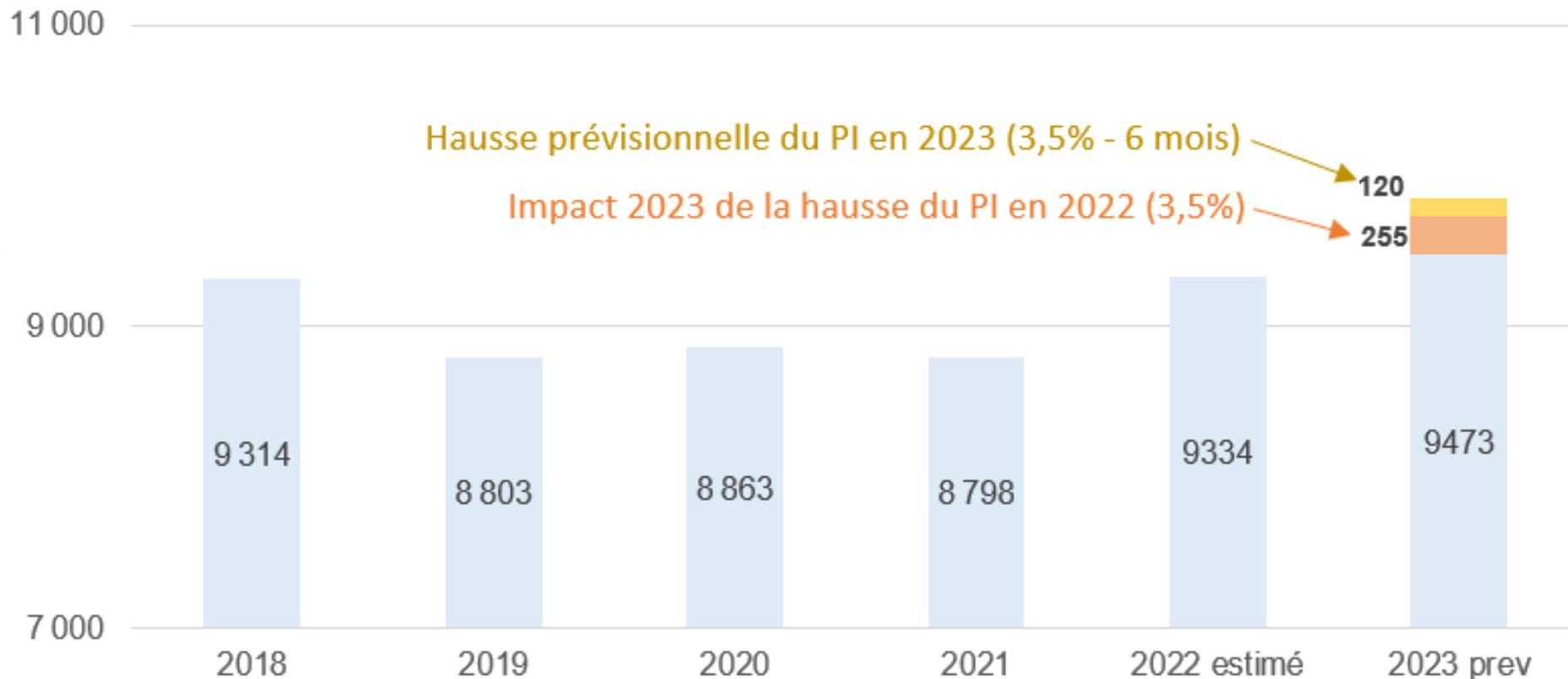


Les dépenses de fonctionnement sont captées par 3 postes principaux :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les subventions (CCAS et associations)

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Charges de personnel - Chapitre 012



Chapitre 012

9 848 233 €

En 2023 :

- Hausse du point d'indice de 2022 en année pleine (255 k€)
- Prévision d'une nouvelle hausse du point d'indice (120k€)
- Hausse du SMIC et des différentes charges (13 k€)
- Hausse de l'assurance statutaire (40 k€)

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Evolution de la masse salariale entre 2020 et 2023 :

	Réalisé 2020	Réalisé 2021	2022 Estimatif	2023 Prévisionnel
012 Charges de personnel	8 862 885 €	8 798 187 €	9 334 419 €	9 848 233 €

Soit
+5,50%
(513 k€)

Evolution de la valeur du point d'indice : impact sur 2023



Profil de rémunération	Coût annuel 2022	Coût annuel 2023
Titulaire CNRACL	95 590,46	191 175,27
Contractuel indiciaire mensualisé	26 151,08	52 259,78
Contractuel indiciaire horaire	7 494,16	12 013,29

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Evolution des effectifs en 2023 :

Effectif au 31/12/2022 : 249

- + 3,75% par rapport au 31/12/2021

ETP au 31/12/2022 : 221,57

- + 3,54% par rapport au 31/12/2021

Perspective 2023 :

- Il n'est pas prévu de hausse d'effectif
- Pas de remplacement systématique lors des départs à la retraite

Répartition des effectifs :

- Catégorie C : 60%
- Catégorie B : 16%
- Catégorie A : 17%
- Autres : 7%

Profil des effectifs :

- Titulaires : 71%
- Contractuels de droit public : 20%
- Contractuels de droit privé : 3%
- Assistantes maternelles : 6%

a) Les charges de personnel (Chapitre 012)

Les avantages en nature :

Logement :

- 2021 : 10 624,80 €
 - 2022 : 9 712,28 €
- Soit une baisse de **-8,59%**

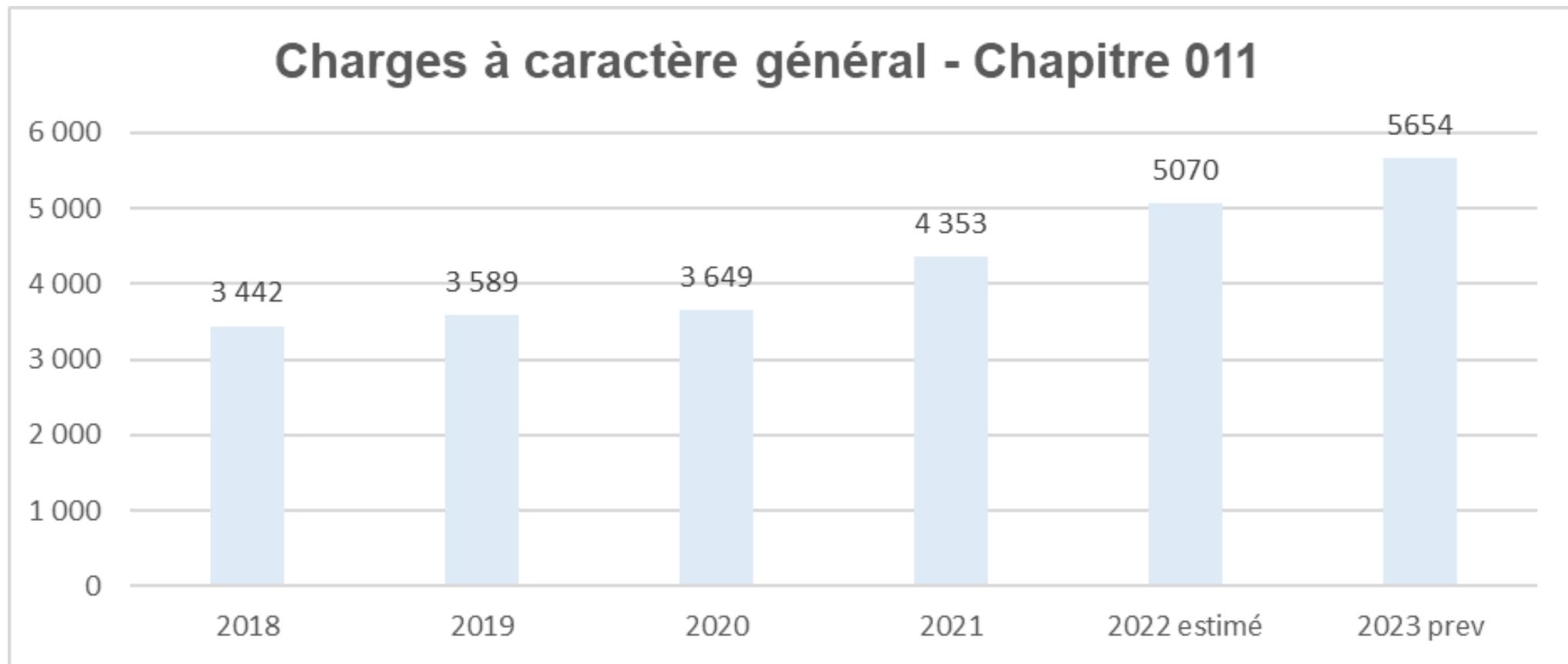
Pas d'évolution prévue en 2023 :

Véhicule :

- 2021 : 11 064,82 €
 - 2022 : 11 849,04 €
- Soit une hausse de **+7,08%**

Une baisse est prévue sur 2023

b) Les charges à caractère général (Chapitre 011)



En 2023 :

- Forte hausse du coût de l'énergie (+325 k€)
- Hausse globalisée des prix (+6%)

b) Les charges à caractère général (Chapitre 011)

En 2023 :

Hausse de 12% du budget par rapport au réalisé 2022 (+ 600k€)

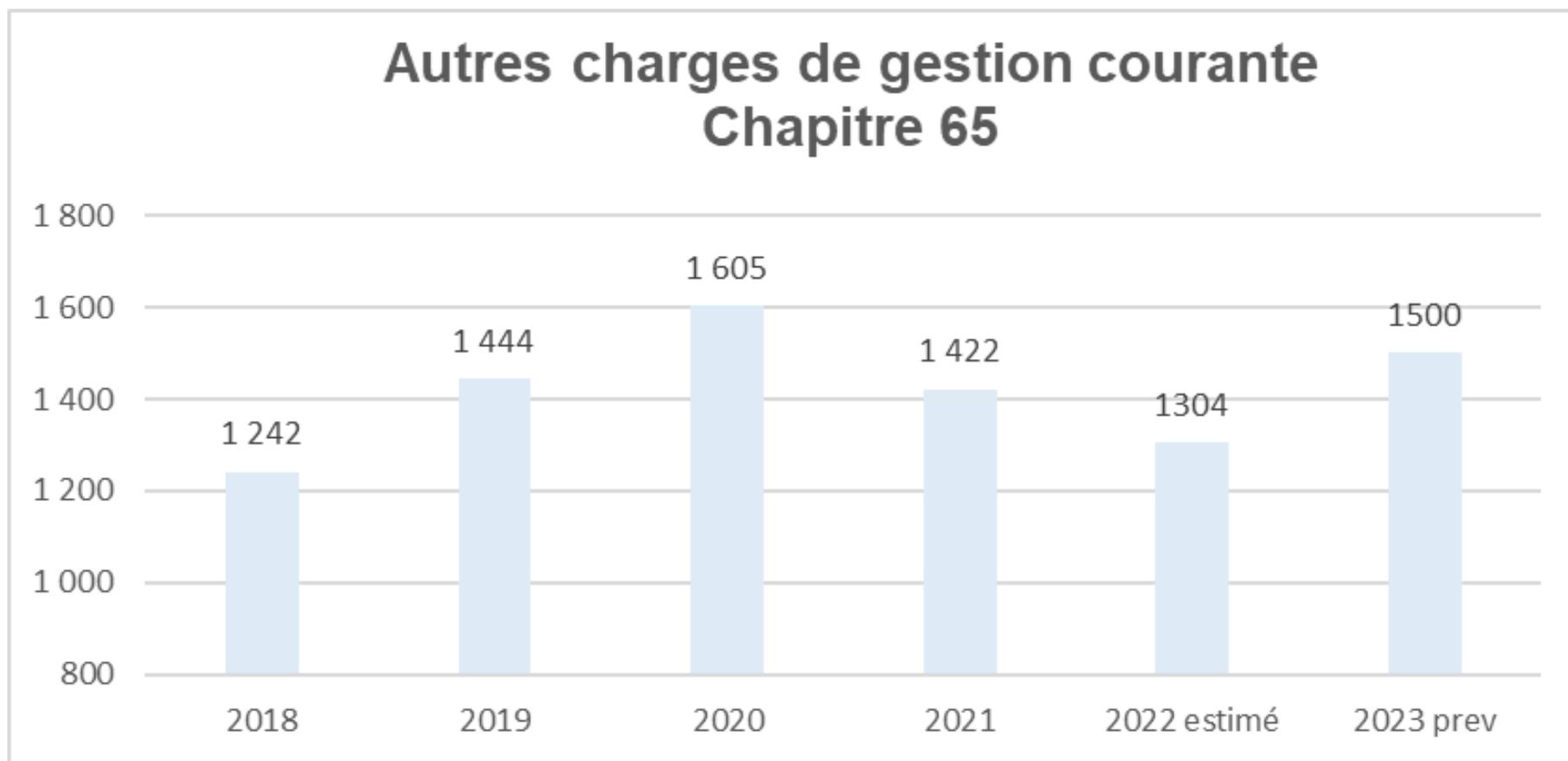
Les causes :

- Forte hausse du coût de l'énergie (+325 k€)
- Nouveaux contrats 2022 en année pleine (nettoyage du marché – 180 k€/an)
- Hausse globalisée des prix avec l'inflation (6%)

Stratégie budgétaire 2023 :

- Une baisse de 15% des dépenses de fonctionnement a été imposée aux services dès lors qu'il ne s'agissait pas de dépenses « incompressibles ».
- Recherche d'optimisation de toutes les dépenses sous contrat pour mieux maîtriser les coûts sur le moyen et long terme

c) Les autres charges (Chapitre 65)



En 2023 :

- Hausse de la subvention du CCAS (700 k€ à 820 k€)
- Subventions aux associations (440 k€)

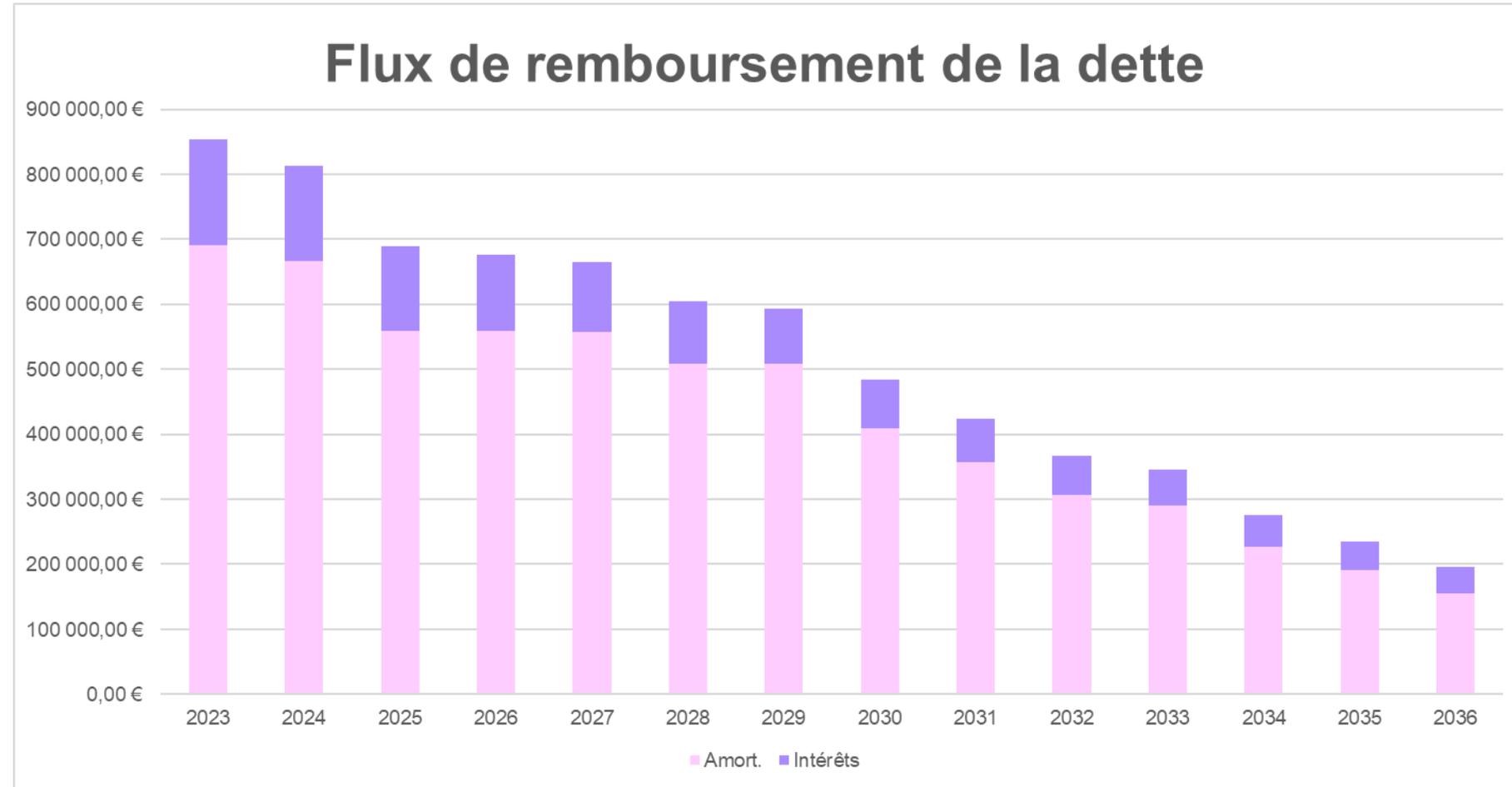
II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

C. La dette communale

c) La dette communale

Coût de la dette en 2023

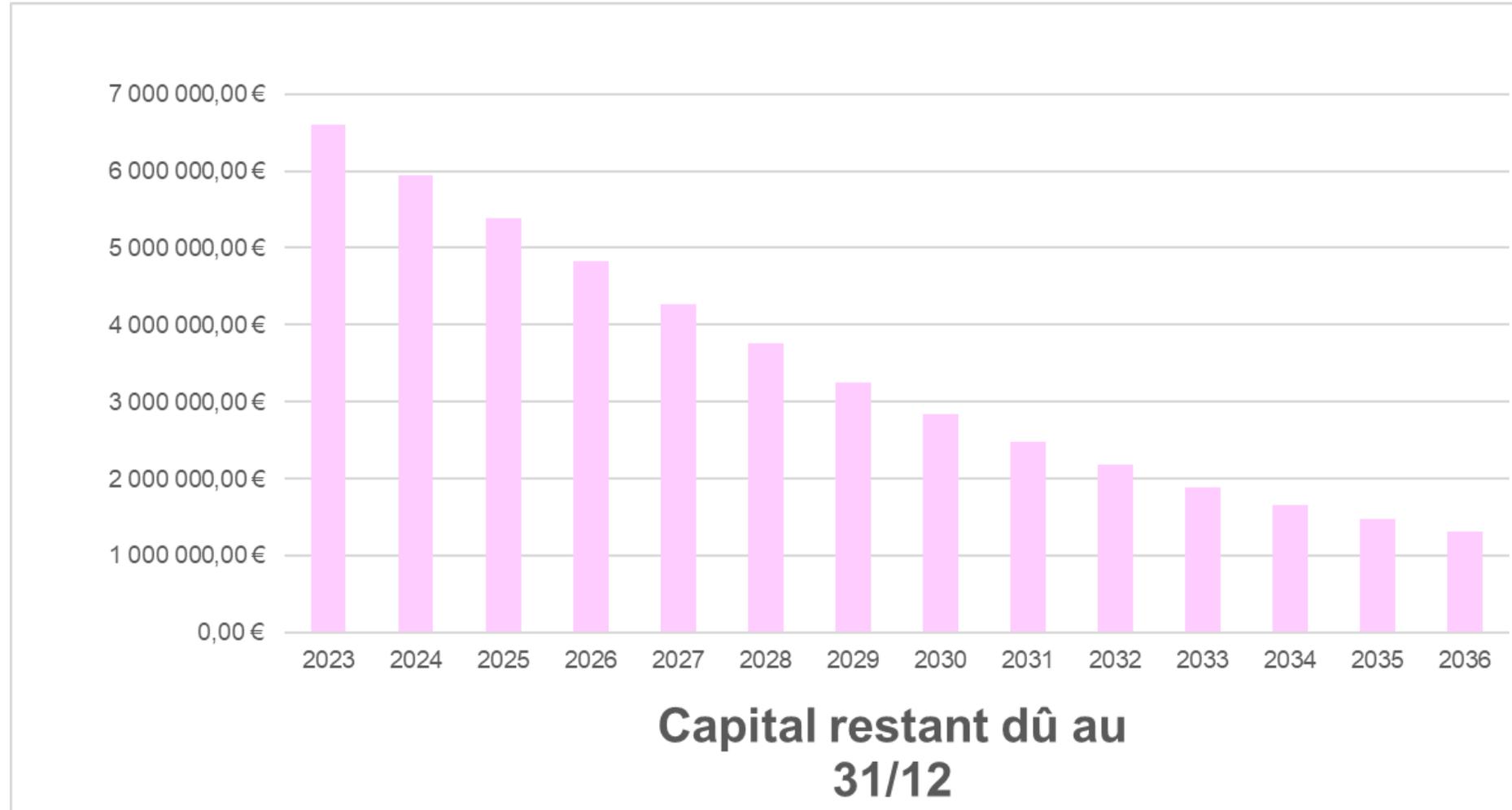
- Intérêt : 208 k€
- Capital : 690 k€



c) La dette communale

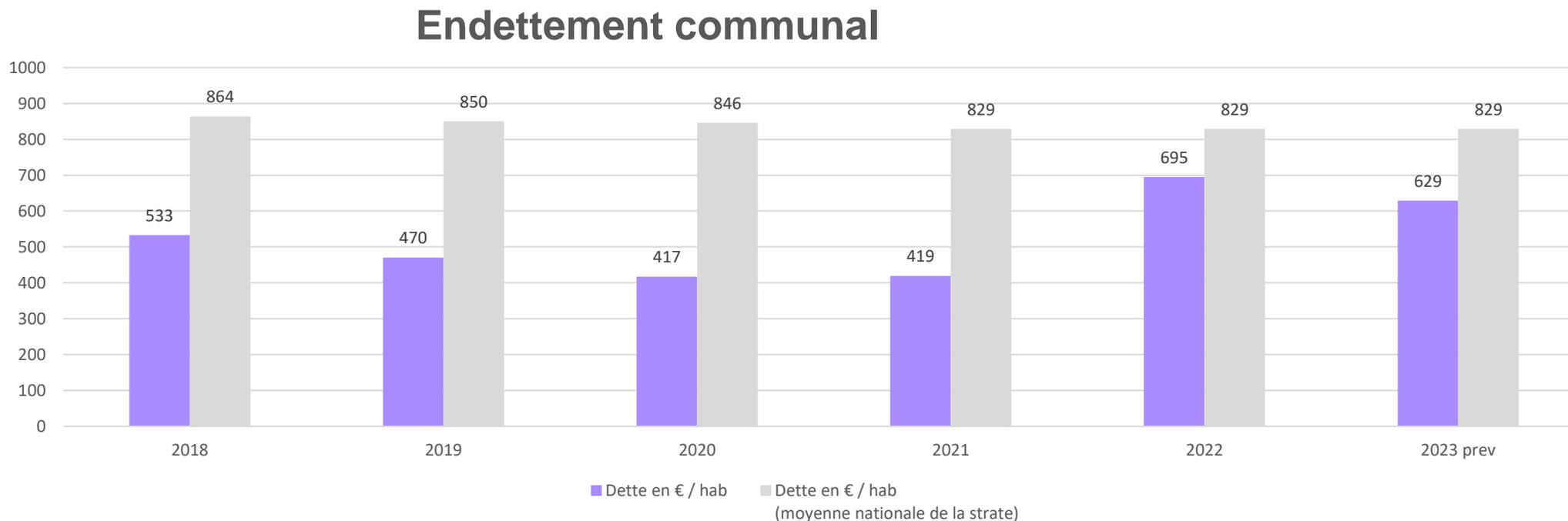
**Capital
restant dû au
31/12/2023**

6 604 754 €



c) La dette communale

Evolution de l'endettement communal :

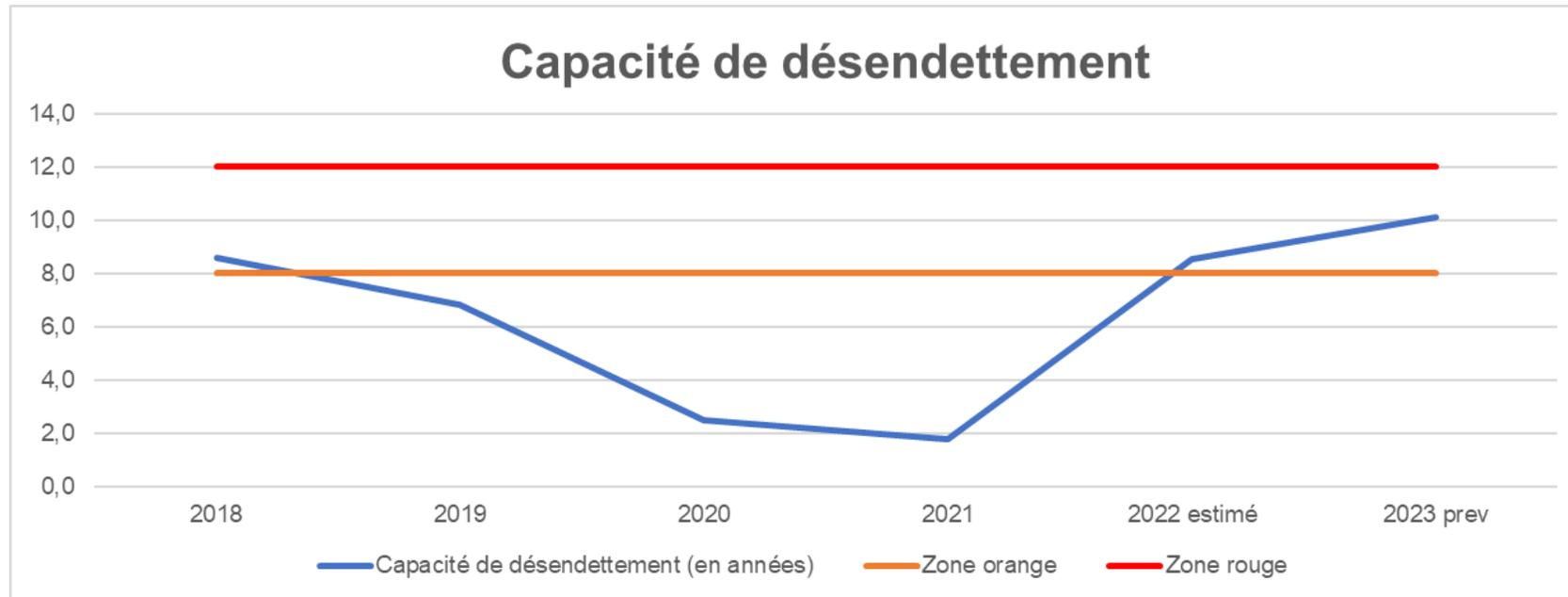


Entre 2021 et 2022, la commune a emprunté 4,5 M€ pour mener à bien ses projets :

- Construction de la Cité Champeau et du Phénix
- Aménagement du parvis Hôtel de Ville
- Acquisition du Pôle Ados / Resto du Cœur et d'un local commercial (Petit Bonheur)

c) La dette communale

Capacité de désendettement, si aucune décision n'est prise :



Depuis 2022, la baisse des recettes, la hausse des dépenses et les nouveaux emprunts ont dégradé la capacité de désendettement de la collectivité.

Si aucune décision n'est prise, le contexte des forts taux d'intérêt rend très difficile tout nouvel emprunt d'ici la fin du mandat.

c) La dette communale

Structure de la dette communale au 31/12/2022 :

- La ville compte 12 contrats d'emprunts
- Le taux moyen de la dette communale est de 2,85%
- La dette actuelle a une durée de vie de 24 ans (extinction en 2047)
- L'encours est constitué à 72% en taux fixe, et à 28% en taux variable
- Aucun emprunt toxique

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

D. Les projets d'investissement

a) Les recettes

b) Les dépenses

a) Les recettes

Recettes d'investissement : 11 763 390 €

Dont en subventions : 5,6 M€

- MicroFolie : 60 k€
- Changement fenêtre MPE : 34 k€
- Démolition péril 2-4 rue des Chariots : 74 k€
- Aménagement du PAJ : 186 k€
- Aménagement du Pôle Ados : 1 M€
- Cité Educative : 4,3 M€

L'objectif est de limiter le recours à l'emprunt en 2023.

a) Les dépenses

Les principales opérations d'investissement 2023 :

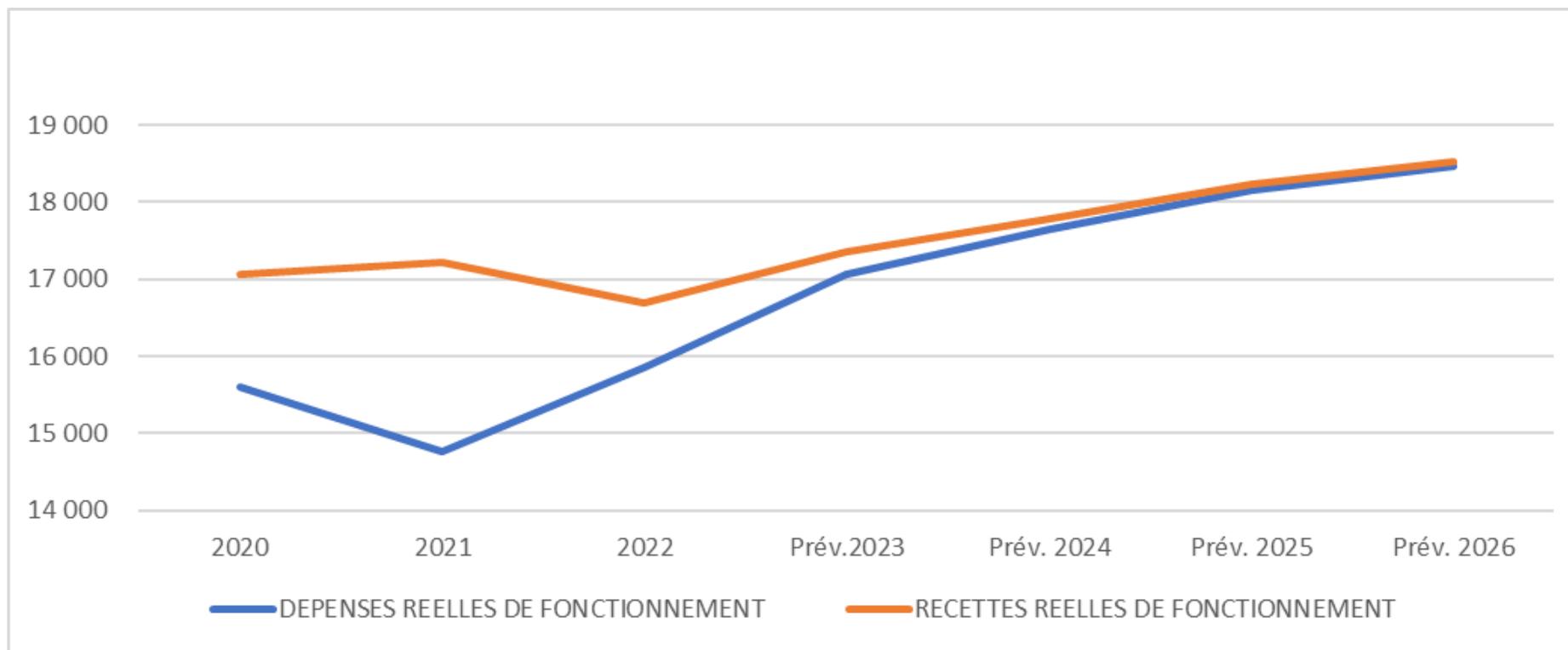
- Démolition de l'école Dorgelès et de l'Espace Victor Hugo et Démarrage du projet de construction de la Cité Educative Simone Veil : 4,5 M€
- MicroFolie : 80 k€
- Aménagement du Pôle Ados : 1 M€
- Aménagement du PAJ : 279 k€
- Démolition du péril 2-4 rue des Chariots : 80 k€
- Changement de fenêtres de la MPE : 52 k€
- Rénovation énergétique sur les complexes sportifs (sous réserve de l'obtention des subventions demandées)

- Investissement courant : 85 k€
 - Réflexion sur la mobilité durable est proposée en 2023
 - Achat permettant des économies de fonctionnement sur le court et moyen terme

III. PROSPECTIVE 2020 - 2026

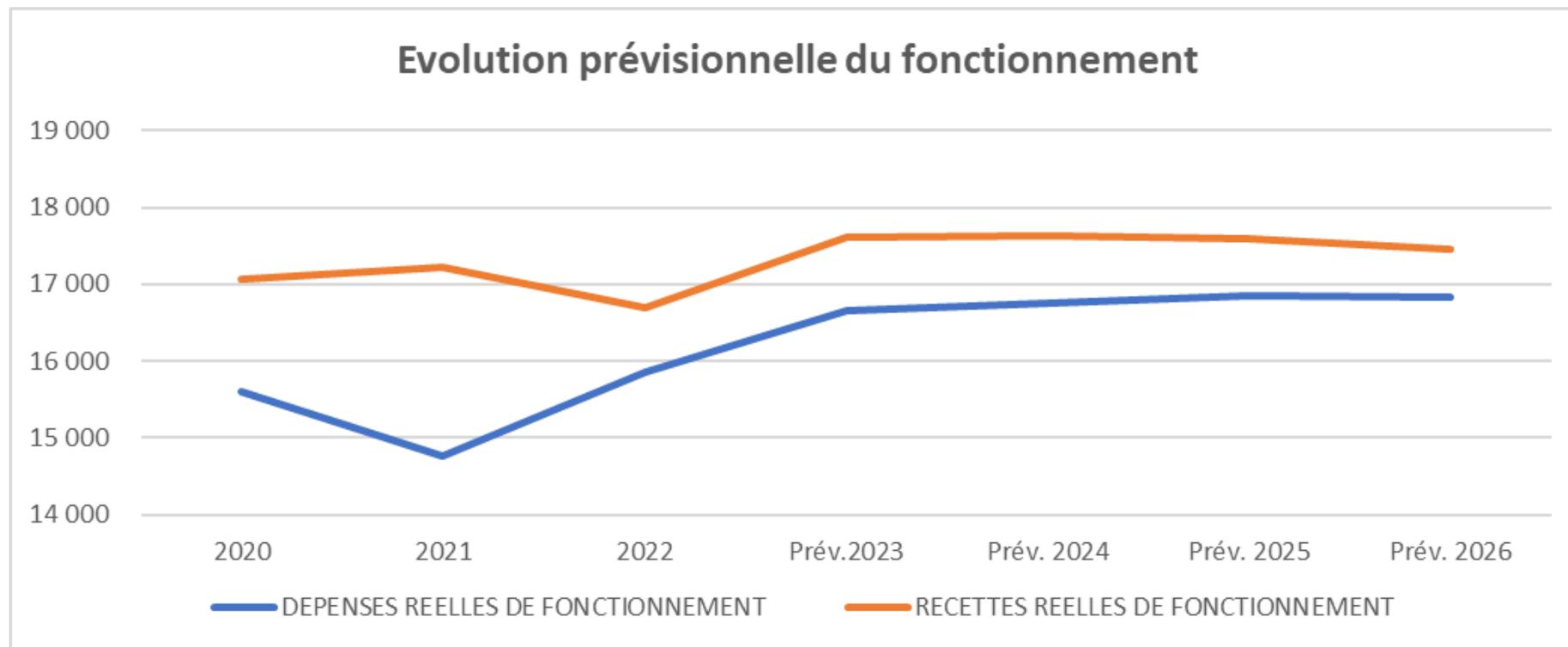
a) Le fonctionnement

Evolution prévisionnelle du fonctionnement, si aucune décision n'est prise :



Le contexte économique fragilise très fortement la section de fonctionnement et des décisions devront être prise pour rétablir l'équilibre.

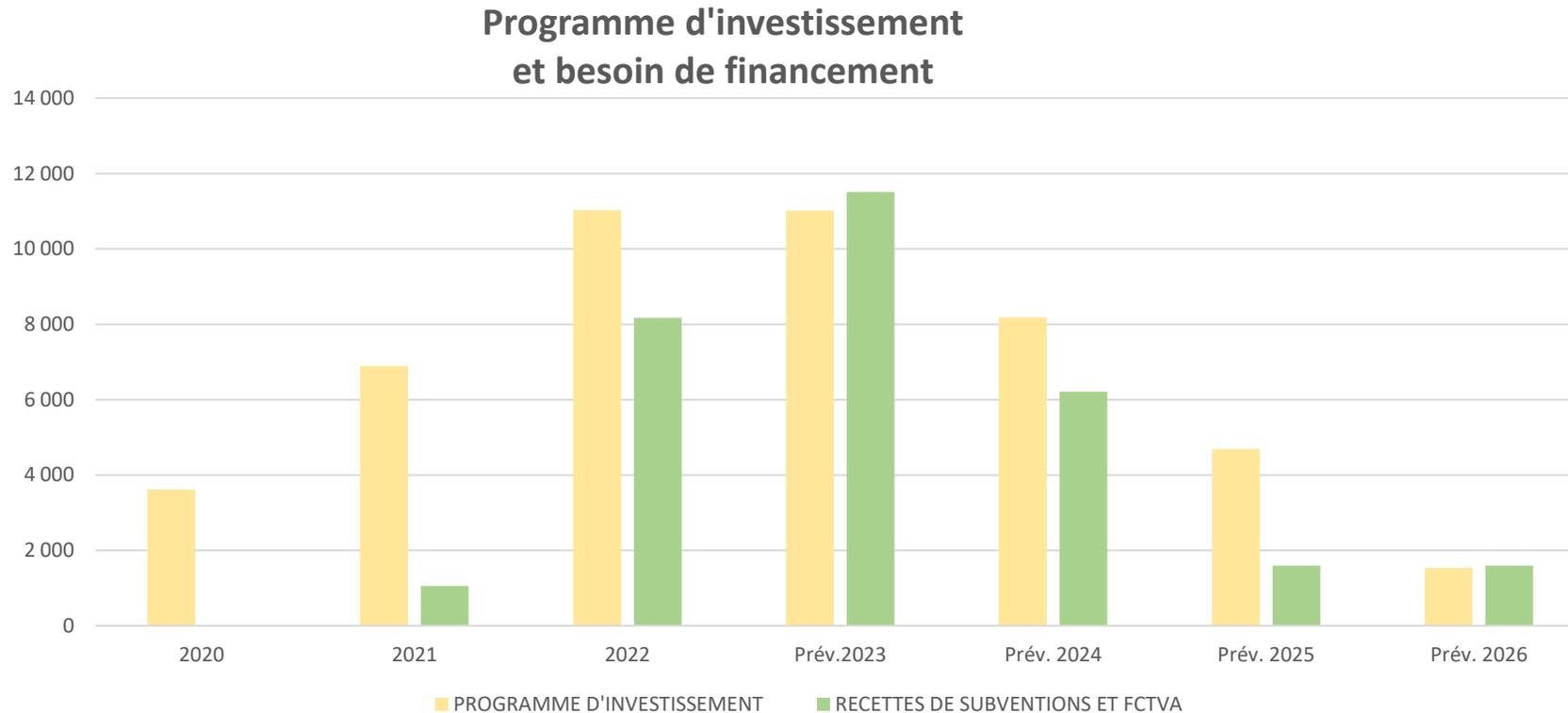
a) Le fonctionnement



Pour éviter une telle situation des prises de décision seront nécessaires sur :

- La dynamique des recettes
- L'optimisation des dépenses

a) Programme d'investissement



De 2023 à 2026, la commune se concentrera sur le projet structurant de la Cité Educative, dont le taux de subvention est exceptionnel.